

ARRETE RH n°26-07
Portant tableau définitif d'avancement de grade
Agent social principal de 1^{ère} classe
2026

Monsieur Frédéric DUCHÉ, Président du Centre Intercommunal d'Action Sociale de Seine Normandie Agglomération, dont le siège est à Vernon,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code général de la fonction publique,
Vu l'arrêté n°AG/20-02 du 12 août 2020 portant délégation de fonction à Mme Pieternella COLOMBE, Vice-Présidente, rendu exécutoire le 12 août 2020,
Vu les lignes directrices de gestion arrêtées par la collectivité après avis du comité technique en date du 3 décembre 2020, 17 mars 2022, 16 juin 2022 et du Comité Social territorial en date du 12 juin 2025,

ARRETE

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade **Agent social principal de 1^{ère} classe** au titre de l'année **2026** est établi comme suit :

PRENOM et NOM	GRADE ACTUEL	PROMOUVABLE à compter du
CARON Annie	Agent social principal de 2 ^{ème} classe	01/01/2026
CETIN Laetitia	Agent social principal de 2 ^{ème} classe	01/01/2026
DESVIGNES Brigitte	Agent social principal de 2 ^{ème} classe	01/01/2026
LESIEUR LANDEMARD Claudine	Agent social principal de 2 ^{ème} classe	01/01/2026
MARTINAGE Alexandra	Agent social principal de 2 ^{ème} classe	01/01/2026
PEYROU Florence	Agent social principal de 2 ^{ème} classe	01/04/2026

ARTICLE 2 : Le présent tableau sera transmis au Centre de Gestion qui en assurera la publicité conformément aux dispositions de l'article 80 de la loi n° 84-53.

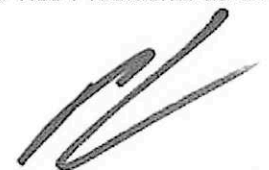
ARTICLE 3 : Le Président est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché à Seine Normandie Agglomération.

Vernon, le 31/01/2026

Monsieur le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Signé électroniquement par :
La Vice-Présidente du CIAS



Pieternella COLOMBE

	Agent.es promouvables	Agent.es inscrit.es sur le tableau
Nombre de femmes	8	6
Nombre d'hommes	0	0
TOTAL	8	6

ARRETE RH n°26-08
Portant tableau définitif d'avancement de grade
Agent social principal de 2^{ème} classe
2026

Monsieur Frédéric DUCHÉ, Président du Centre Intercommunal d'Action Sociale de Seine Normandie Agglomération, dont le siège est à Vernon,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code général de la fonction publique,
Vu l'arrêté n°AG/20-02 du 12 août 2020 portant délégation de fonction à Mme Pieternella COLOMBE, Vice-Présidente, rendu exécutoire le 12 août 2020,
Vu les lignes directrices de gestion arrêtées par la collectivité après avis du comité technique en date du 3 décembre 2020, 17 mars 2022, 16 juin 2022 et du Comité Social territorial en date du 12 juin 2025,

ARRETE

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade **Agent social principal de 2^{ème} classe** au titre de l'année **2026** est établi comme suit :

PRENOM et NOM	GRADE ACTUEL	PROMOUVABLE à compter du
DENIAU Cindy	Agent social	01/01/2026

ARTICLE 2 : Le présent tableau sera transmis au Centre de Gestion qui en assurera la publicité conformément aux dispositions de l'article 80 de la loi n° 84-53.

ARTICLE 3 : Le Président est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché à Seine Normandie Agglomération.

Vernon, le 31/01/2026

Monsieur le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Signé électroniquement par :
La Vice-Présidente du CIAS



Pieternella COLOMBE

	Agent.es promouvables	Agent.es inscrit.es sur le tableau
Nombre de femmes	3	1
Nombre d'hommes	0	0
TOTAL	3	1